

## PROCEDURE DE DECLARATION DES FERMETURES DE LITS - NOUVELLE AQUITAINE

### FERMETURE DE LITS PREVISIONNELLE





CHEMIN : *Mon établissement* > *Lits disponibles* > *Saisie fermeture lits*

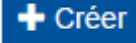

Un accès direct est également disponible sur la page de saisie des lits disponibles en cliquant sur le bouton « + Ajouter une prévision de fermeture »

#### DEUX CAS DE FIGURE POUR LA SAISIE DE LA FERMETURE DE LITS PREVISIONNELLE



##### 1. COMPLETER UNE ENQUETE REGIONALE A LA DEMANDE DE L'ARS (Ex. Enquête régionale : Eté 2017)

- a. Pour ajouter une fermeture de lits pour son établissement :
  - Cliquer sur le bouton  à droite de l'enquête concernée
  - Ajuster si nécessaire la période de fermeture
  - Saisir le nombre de lits fermés et l'unité concernée
  - Cliquer sur le bouton « **Créer** »
  - Répéter la même opération pour chaque unité avec fermeture de lits
- b. Pour informer de la **non fermeture de lits - OBLIGATOIRE DANS LE CADRE D'UNE ENQUETE REGIONALE** - pour l'ensemble de son établissement dans la période concernée par la requête:
  - Cliquer sur la coche verte  à droite de la période concernée

##### 2. DECLARER UNE FERMETURE DE LITS HORS PERIODE D'ENQUETE REGIONALE (Ex. Fermeture de lits pour travaux)


- a. Cliquer sur le bouton  ou sur le bouton  à droite du titre « Périodes futures »
- b. Renseigner les dates de début et fin de fermeture
- c. Renseigner le nombre de lits fermés et l'unité concernée
- d. Cliquer sur le bouton « **Créer** »
- e. Répéter la même opération pour chaque unité avec fermeture de lits

#### DANS LES DEUX CAS DE FIGURE :

MODIFIER UNE FERMETURE DE LITS (période, nombre de lits fermés et/ou unité)	SUPPRIMER UNE FERMETURE DE LITS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cliquer sur le bouton </li> <li>• Modifier les informations</li> <li>• Cliquer sur le bouton « Mettre à jour »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cliquer sur le bouton </li> </ul>

### FERMETURE DE LITS CONJONCTURELLE



CHEMIN : *Mon établissement* > *Lits disponibles* > *Saisie/consultation lits disponibles* > Cliquer sur la colonne « Lits fermés »  au niveau de l'unité concernée, saisir le nombre de lits fermés

La saisie de fermetures de lits dans la colonne « Lits fermés » répond à un usage non prévisionnel (ex. fermeture de lits pour entretien, travaux urgents, ...)

**IMPORTANT !** La colonne lits fermés ne doit pas être modifiée pendant une période de fermeture de lits prévisionnelle pour la/les unités concernées car cette colonne s'autocomplète depuis la déclaration de lits fermés prévisionnelle et ce tout au long de la période de fermeture renseignée